

La Pologne devra payer « au moins 100 000 euros par jour » si elle ne cesse pas immédiatement les coupes dans la forêt de Białowieża classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, stipule le verdict de la Cour de Justice de l'Union européenne, selon son [communiqué de presse](#).

La Cour de Justice de l'Union européenne a rendu son verdict lundi concernant les abattages illégaux permis par le gouvernement polonais dans la forêt de Białowieża, dans l'est du pays, une des dernières forêts primaires d'Europe. « *Sauf cas exceptionnel et strictement nécessaire pour assurer la sécurité publique, la Pologne doit cesser immédiatement les opérations de gestion forestière active dans la forêt de Białowieża* ». Si la Pologne ne respecte pas cette décision, « *la Cour ordonnera à la Pologne de payer à la Commission une astreinte d'au moins 100 000 euros par jour* », selon l'ordonnance publiée par la suite.

La Pologne devra « *communiquer à la Commission, au plus tard quinze jours à compter de la notification de l'ordonnance, toutes les mesures qu'elle aura adoptées afin de la respecter pleinement* ». Elle sera également tenue d'expliquer « *de manière motivée les opérations de gestion forestière active en cause qu'elle prévoit de poursuivre en raison de leur nécessité pour assurer la sécurité publique* ».

La Cour avait été saisie par la Commission européenne à la fin du mois de juillet. Ses nombreux appels au gouvernement polonais pour mettre un point d'arrêt au plan d'exploitation censé endiguer une attaque d'insectes xylophages, avait été laissés sans réponse. De nombreuses associations qui avaient alerté sur les agissements du gouvernement polonais se sont déclarées satisfaites du verdict.

Les menaces qui pèsent sur la forêt de Białowieża font malheureusement écho à des situations similaires en Europe de l'Est et dans les Balkans. La Roumanie et la Serbie ont elles aussi été récemment pointé du doigt par l'UE pour des faits similaires.

[La déforestation de la Forêt de Białowieża se poursuit](#)